

Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle?

La définition d'un dessin ou modèle est reprise à l'article 3.1 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle:

- 1 Un dessin ou modèle n'est protégé que dans la mesure où le dessin ou modèle est nouveau et présente un caractère individuel.
- 2 Est considéré comme dessin ou modèle l'aspect d'un produit ou d'une partie de produit.
- 3 L'aspect d'un produit lui est conféré, en particulier, par les caractéristiques des lignes, des contours, des couleurs, de la forme, de la texture ou des matériaux du produit lui-même ou de son ornementation.
- 4 On entend par produit tout article industriel ou artisanal, y compris, entre autres, les pièces conçues pour être assemblées en un produit complexe, emballage, présentation, symbole graphique et caractère typographique. Les programmes d'ordinateur ne sont pas considérés comme un produit.

Afin de faciliter la lecture de cette note explicative, le mot "modèle" comprend toujours les termes "dessins ou modèles".

Explication point par point

Comment remplir les formulaires pour le dépôt d'un modèle? Cette note correspondant à chaque point du formulaire, et celle-ci vous aide sur la marche à suivre pour remplir les formulaires. Après lecture de cette note explicative et en cas de questions éventuelles, vous pourrez contacter l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (section des Dessins ou Modèles).

1 Références, numéro de téléphone, adresse e-mail et numéro de compte

Références: Mentionnez ici votre propre numéro de références ou de dossier. L'Office reprend la référence que vous indiquez et l'utilise dans la correspondance éventuellement échangée avec vous.

Votre numéro de compte bancaire ou postal est demandé en prévision du traitement financier de votre demande. Les taxes que vous acquittez sous références permettront de traiter plus rapidement votre demande.

2 Dépôt simple ou multiple

Cocher la mention applicable.

En cas de dépôt multiple, indiquez le nombre de dessins ou modèles.

Dépôt simple

Seul le formulaire "A" sera utilisé.

Vous pouvez utiliser un dépôt simple dans le cas où vous souhaitez déposer un seul produit. Le produit peut être composé de plusieurs éléments distincts, indissociablement liés. Aussi ces éléments doivent former une unité de vente dans le commerce.

Exemples pour un dépôt simple:

- Un lampadaire
- Un flacon de parfum avec son vaporisateur
- Un jeu et ses différentes pièces
- Un robot de cuisine avec ses accessoires

Dépôt multiple

Pour le premier produit vous devez utiliser le formulaire "A", et pour chaque produit suivant le formulaire "B". Pour un dépôt multiple, vous pouvez déposer jusqu'à 50 produits. Ces produits n'ont pas besoin d'être liés entre eux de façon indissociable. Ces produits peuvent appartenir à des gammes de produits différents. Lors d'un dépôt multiple, les taxes de dépôt sont dégressives.

Exemples pour un dépôt multiple:

- Une voiture, une motocyclette, un tracteur (3 modèles différents)
- Un canapé et un vase (2 modèles différents)
- Un sac, un T-shirt et un portefeuille (3 modèles différents)

3 Le déposant

Mentionnez ici le titulaire de droit du modèle déposé.

Le déposant peut être soit une personne physique, soit une personne morale. Si le déposant est une personne physique, vous devez indiquer le nom et le premier prénom en toutes lettres. Si le déposant est une personne morale, vous devez indiquer la forme juridique en plus de son nom. Utilisez à cette fin les données de votre inscription auprès de la Chambre de Commerce. L'inscription au nom d'une société en voie de constitution n'est pas possible.

Mentionnez dans l'adresse, la rue du déposant. La correspondance éventuelle de l'Office peut être envoyée, sur demande, à une boîte postale. Le registre des modèles reprendra uniquement le nom des rues.

4 Le mandataire

Ce point est destiné à être complété par un mandataire. Si vous ne faites pas appel à un mandataire, vous pouvez passer ce point.

Un mandataire est un bureau externe ou un expert indépendant. Il vous conseille sur la protection des modèles et celui-ci peut se charger de toutes les formalités à la place du déposant. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les services d'un mandataire et une liste d'adresses sur le site internet de l'association professionnelle des mandataires et les avocats spécialisés en droit de propriété intellectuelle dans le Benelux, la "BMM" (www.bmm.nl, www.bmm.be, www.bmm.lu).

Le mandataire doit avoir son siège ou son domicile dans la CE ou dans l'EEE.

5 Adresse postale

Si le déposant n'a pas constitué de mandataire et qu'il n'a pas de siège ou de domicile dans la CE ou dans l'EEE, il convient d'indiquer une adresse postale située dans ce territoire.

6 Dessin ou modèle

Indiquer le nom usuel de l'objet. Exemples: monture de lunettes, montre, téléphone, piano, armoire,...

7 Couleurs

Vous pouvez compléter cette rubrique si le modèle comporte une ou des couleurs (voir aussi le point 16).

Dans ce cas, il est obligatoire de nommer les couleurs. Il est possible de mentionner, outre la description verbale de la couleur ou des couleurs, le ou les code(s) des couleurs. Cette mention du code ou des codes n'est pas une obligation. Bien sur, les modèles déposés en couleurs seront publiés en couleur par l'Office.

8 Description des éléments caractéristiques

Description facultative.

A remplir au cas où les représentations ne font pas ressortir suffisamment les caractéristiques essentielles de l'aspect du produit. La description (150 mots maximum) doit se rapporter exclusivement à l'aspect du produit.

Sont exclus de la description d'autres formes alternatives d'exécution, des modes d'emploi, des détails techniques concernant le fonctionnement, des règles de jeu ou d'autres indications concernant la manière d'utiliser le produit.

Important: Une taxe doit être acquittée par dessin ou modèle où une description est indiquée.

9 Créateur

Indication facultative.

Indiquez les nom et prénom du véritable créateur (personne physique uniquement).

10 Droit de priorité

Indication facultative.

Le droit de priorité peut être revendiqué si vous avez déjà déposé précédemment le même modèle dans un pays en dehors du Benelux, à condition toutefois que ce dépôt antérieur ne date pas de plus de six mois et qu'il a été effectué dans un pays faisant partie de la Convention d'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle ou à l'Organisation mondiale du Commerce.

Si vous revendiquez le droit de priorité, vous devez indiquer le pays, le numéro, le titulaire et la date du dépôt sur lequel est basé le droit de priorité. Vous devez joindre en outre une (photo)copie du dépôt antérieur.

Si le déposant du modèle dans le pays d'origine ne s'identifie pas à celui qui a effectué le dépôt Benelux, ce dernier doit produire un document (une copie) attestant ses droits.

11 Ajournement de la publication au Recueil des Dessins ou Modèles Benelux

Cocher la mention applicable.

L'ajournement de la publication peut être demandé pour une période d'un an à partir de la date du dépôt ou à partir de la date du premier dépôt effectué hors du Benelux. L'ajournement de la publication de l'enregistrement d'un dépôt multiple ne peut être demandé que pour l'ensemble des dessins ou modèles et pour la même période.

Important: La taxe d'ajournement ainsi que la taxe de publication doivent être acquittées au moment du dépôt ou dans le mois qui suit la date de réception du dépôt.

Le déposant peut avant la fin de la période d'ajournement, communiquer à l'Office que l'enregistrement ne doit pas faire l'objet d'une publication. En cas de dépôt multiple, il suffit de communiquer à l'Office les numéros dont la publication n'est pas souhaitée. Alors ce ou ces modèle(s) sera(s) échu(s). L'ajournement peut prendre fin à tout moment, suite à la requête du déposant.

12 Taxes

Vous pouvez calculer dans ce tableau le montant des taxes dues. Les tarifs sont mentionnés dans la liste 'taxes et rémunérations' annexée à cette notice. Aucune TVA n'est perçue sur les taxes et rémunérations

Votre paiement doit avoir été reçu par à l'Office dans le mois qui suit la date de réception du dépôt. Si le paiement des taxes de base n'est pas reçu dans ce délai, la date de dépôt sera fixée par conséquent à la date de réception de votre paiement. Le paiement rapide des taxes dues est du reste dans votre propre intérêt. Un paiement rapide accélère le traitement de votre dépôt. Aussi longtemps que le paiement n'aura pas été acquitté votre dépôt ne pourra être traité.

Vous pouvez payer par virement ou versement sur l'un des comptes suivants:

aux Pays-Bas

- compte bancaire 24 00 36 700 (Fortis),
en Belgique

(IBAN: NL62 FTSB 0240 0367 00 BIC: FTSB NL2R)

- compte bancaire 001-4318305-38 (Fortis),
au Luxembourg

(IBAN: BE24 0014 3183 0538 BIC: GEBA BEBB)

- compte bancaire

LU50 0030 0556 7430 0000 (Fortis),

(IBAN: LU50 0030 0556 7430 0000 BIC: BGLL LULL)

Attention: l'encaissement automatique d'un compte bancaire ou postal n'est pas possible.

13 Demande de prélèvement sur le compte courant

Si vous êtes titulaire d'un compte courant auprès de l'Office, les taxes dues peuvent, à votre demande, être débitées du solde de ce compte. Mentionnez en pareil cas le numéro (à quatre chiffres) de votre compte courant et cochez la case correspondante.

14 Annexes

Indiquez ici le nombre et la nature des annexes que vous envoyez avec le formulaire de dépôt. Mentionnez sur toutes les annexes votre référence (voir le point 1).

15 Signature

Sur le formulaire "A" et en cas de dépôt multiple par modèle sur le formulaire "B" apposez votre signature et inscrivez votre nom. Si le dépôt est introduit au nom d'une personne morale, indiquez également la qualité du signataire.

16 Reproductions

Au point 16 du formulaire "A" et "B" se trouve une feuille présentant une surface rectangulaire de 16 cm sur 24 cm. A l'intérieur de cette surface, y sera (seront) collé(es) la (les) représentation(s) du produit. La première représentation sera obligatoirement collée en haut à gauche de la surface rectangulaire (à partir de la flèche). Chaque représentation ne pourra comporter qu'une seule vue. Par représentation, il faudra acquitter une taxe de publication.

Recommandations importantes: Utilisez des représentations de bonnes qualités. De la qualité de la représentation fournie dépendra la publication de celle-ci au Recueil des Dessins ou Modèles Benelux. La représentation du modèle doit être présentée sur un fond neutre. Les représentations coupées à angle droit doivent mesurer au minimum 4 x 4 cm et au maximum 16 x 24 cm. Au moins une vue du produit doit présenter celui-ci pris dans tout son ensemble. Si vous utilisez des photos, celles-ci doivent être imprimées sur du papier mat. S'il s'agit d'une représentation graphique, celle-ci doit être une copie par reprographie claire.

Chaque représentation doit être introduite en 3 exemplaires dont un exemplaire est collé sur le formulaire et dans la position où l'on souhaite la publication. Pour faciliter le traitement de balayage électronique (scanning), nous vous demandons de ne pas coller les représentations trop proches les unes des autres et trop proches du bord du cadre du formulaire et de maintenir un espace sur le pourtour de chaque représentation.

L'Office accepte également des représentations du même produit vu sous des angles différents, des représentations de détails vus en coupe. Des indications telles que "vue de haut", "vue de perspective", etc. peuvent y figurer. Ne sont pas admis des textes explicatifs, des légendes, des cotes techniques.

Si l'espace de la feuille à la page 4, du formulaire "A" et de la page 2, du formulaire "B" ne suffit pas pour la présentation de vos représentations, des copies seront également acceptées. Le formulaire peut également être téléchargé du site internet de l'Office (www.boip.int).

Quelques remarques importantes concernant le dépôt

Les formulaires de dépôt A et B

Pour un dépôt simple: Utiliser le formulaire A - dépôt Benelux d'un dessin ou modèle. Pour un dépôt multiple: Utiliser le formulaire A pour le 1er modèle et le formulaire B pour tout modèle à partir du 2ème (50 au maximum).

Le contenu d'un dépôt

Le dépôt devra satisfaire à quelques exigences minimales:

- le nom et l'adresse du déposant
- le nom usuel du produit
- la représentation photographique ou graphique claire du modèle
- la signature du déposant ou du mandataire
- le paiement des taxes prescrites doit être reçu par l'Office dans le mois qui suit la date de réception du dépôt

Vérifier que votre formulaire soit correctement rempli et que votre dépôt réponde à ces exigences. La procédure ne pourra qu'en bénéficier. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'Office.

Dépôt en noir et blanc ou en couleurs?

En noir et blanc

Les couleurs ne font pas partie intégrante de l'aspect nouveau du produit.

- Fournir des reproductions en noir et blanc
- Le dessin ou modèle sera publié en noir et blanc

En couleurs

Les couleurs font partie intégrante de l'aspect nouveau du produit.

- Fournir des représentations en couleurs
- Le dessin ou modèle sera publié en couleurs.

Rappel: Ne pas omettre de nommer la (les) couleur(s) au point 7 de la demande.

L'introduction du dépôt

Vous pouvez introduire le formulaire de dépôt auprès d'une des instances suivantes. Vous recevrez dans les jours suivants un accusé de réception de l'Office comportant le numéro attribué à votre dépôt ainsi que la date de réception de votre dépôt.

Office Benelux de la Propriété intellectuelle

Boîte postale 90404
NL-2509 LK La Haye
Pays-Bas
Tél.: +31 70 349 11 11
Fax.: +31 70 347 57 08
Adresse en cas de visite:
Bordewijklaan 15
2591 XR La Haye

Ouvert les jours ouvrables de 10.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 16.00 heures.

Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes & Energie

Propriété intellectuelle
North Gate III
Boulevard Roi Albert II, 16
B-1000 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 277 52 97
Fax.: +32 2 277 52 77

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Direction de la Propriété Intellectuelle
19-21, Boulevard Royal
L- 2449 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Tel: +352 478 41 87
Fax: +352 22 26 60

Il est préférable de nous faire parvenir les formulaires par la poste. Néanmoins les formulaires peuvent être transmis par télécopieur. Veuillez tenir compte que la qualité des reproductions envoyées par télécopieur laisse, dans la plupart des cas, à désirer et ne se prête en tout cas pas à un traitement électronique (scanning). Si vous avez recours au télécopieur pour effectuer le dépôt, tous les éléments du modèle devront être bien visibles. Envoyez-nous dans ce cas et le plus rapidement possible, mais en tout cas dans les deux semaines, trois reproductions originales. Si la reproduction introduite par télécopie n'est pas claire ou qu'elle diffère de la reproduction d'origine alors la date du dépôt sera reporté.

Rappel final

L'Office vous adressera un accusé de réception de votre dépôt. Une fois que la procédure de dépôt aura été accomplie, votre modèle sera enregistré au registre et publié au Recueil des Dessins ou Modèles Benelux. Vous recevrez alors un certificat d'enregistrement. Votre enregistrement à une durée de validité de 5 ans et peut être renouvelé par période successive de 5 ans jusqu'à une durée maximum de 25 ans.

Modèles

	Euros
Dépôt simple	
Dépôt	108
Publication par représentation	10
Publication description des éléments caractéristiques	40
Ajournement de la publication	39
Dépôt multiple	
Dépôt 1er dessin ou modèle	108
2e jusqu'au 10e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	54
11e jusqu'au 20e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	27
21e jusqu'au 50e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	22
Publication par représentation	10
Publication des éléments caractéristiques, par dessin/modèle	40
Ajournement de la publication	39
Renouvellement	
Dépôt simple	95
Dépôt multiple: 1er dessin ou modèle	95
2e jusqu'au 10e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	48
11e jusqu'au 20e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	24
21e jusqu'au 50e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	20
Modifications	
Enregistrement cession, transmission, licence, gage ou saisie	
• 1er dépôt	24
• pour chaque dépôt suivant	12
Enregistrement d'un changement de nom ou d'adresse du déposant, du mandataire, du titulaire ou du licencié	gratuit
Institution ou changement de mandataire	
• 1er dépôt	9
• chaque dépôt suivant	5

Taxes et redevances

à partir du 1er septembre 2006

Page 2 de 2

	Euros
Autres	
Enregistrement déclaration du droit de priorité (règle 2.4 alinéa 2)	12
Enregistrement d'une action en revendication	12
Corrections d'erreurs de plume après l'enregistrement	
• 1er dépôt	9
• chaque dépôt suivant	5
Surtaxe (article 3.14 alinéa 3 de la Convention)	12
Renseignements	
• de moins d'une heure	17
• de plus d'une heure, par heure	30
Copies	
• non certifiées, par enregistrement	4
• non certifiées, autres par page	2
• certifiées conformes, par enregistrement	18
• certifiées conformes, autres par page	5
Documents de priorité (règle 3.10)	12
Modèle communautaire	
Demande d'enregistrement modèle communautaire	71
Si les frais d'expédition sont supérieurs à € 25	frais d'expédition
Publications	
Recueil des Dessins ou Modèles Benelux	
• dans le territoire Benelux, par fascicule	8
• abonnement annuel	79
• en dehors du territoire Benelux, par fascicule	9
• abonnement annuel	87